

# DEC14/2024

ASSEMBLÉE NATIONALE

SÉNAT

---

Reçu à la Présidence de l'Assemblée nationale  
le 30 octobre 2024

---

Enregistré à la Présidence du Sénat  
le 30 octobre 2024

## TEXTE SOUMIS EN APPLICATION DE L'ARTICLE 88-4 DE LA CONSTITUTION

PAR LE GOUVERNEMENT,  
À L'ASSEMBLÉE NATIONALE ET AU SÉNAT.

**Proposition de virement de crédits n° DEC 14/2024 à l'intérieur de la section III -  
Commission - du budget général pour l'exercice 2024**





Bruxelles, le 25 octobre 2024  
(OR. en)

14946/24

FIN 947

#### NOTE DE TRANSMISSION

---

Origine:	Monsieur Johannes HAHN, membre de la Commission européenne
Date de réception:	25 octobre 2024
Destinataire:	Monsieur Péter Benő BANAI, président du Conseil de l'Union européenne
N° doc. Cion:	DEC 14/2024
Objet:	Proposition de virement de crédits n° DEC 14/2024 à l'intérieur de la section III - Commission - du budget général pour l'exercice 2024

---

Les délégations trouveront ci-joint le document DEC 14/2024.

p.j.: DEC 14/2024



BRUXELLES, LE 25/10/2024

BUDGET GÉNÉRAL - EXERCICE 2024  
SECTION III - COMMISSION TITRES: 16, 30

VIREMENT DE CRÉDITS N° DEC 14/2024

---

**ORIGINE DES CRÉDITS**

**DU CHAPITRE - 3004 Mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)**

POSTE - 30 04 01 01 Réserve de solidarité européenne	CE	-116 031 553,00
	CP	-116 031 553,00

**DESTINATION DES CRÉDITS**

**AU CHAPITRE - 1602 Mobilisation des mécanismes de solidarité (instruments spéciaux)**

POSTE - 16 02 01 01 Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)	CE	116 031 553,00
	CP	116 031 553,00

Le virement proposé accompagnera la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE), conformément au règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil du 11 novembre 2002 instituant le FSUE, afin de venir en aide à deux pays (Allemagne et Italie) ayant introduit une demande à la suite d'inondations survenues en mai et juin 2024. Aux termes de l'article 9 du règlement (UE, Euratom) 2020/2093 du Conseil du 17 décembre 2020 fixant le cadre financier pluriannuel pour les années 2021 à 2027, tel que modifié par le règlement (UE) 2024/765, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence peut être utilisée pour financer l'assistance au titre du FSUE. Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 sur le «CFP 2021-2027» fixe les modalités relatives à la mobilisation du FSUE dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

## I. PRÉLÈVEMENT

### I.1

#### a) Intitulé de la ligne

**30 04 01 01 - Réserve de solidarité européenne**

#### b) Données chiffrées à la date du 14/10/2024

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	1 094 181 018,00	1 094 181 018,00
2 Virements	-796 760 300,00	-796 760 300,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	297 420 718,00	297 420 718,00
4 Crédits déjà utilisés	0,00	0,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>297 420 718,00</b>	<b>297 420 718,00</b>
<b>6 Prélèvement proposé</b>	<b>116 031 553,00</b>	<b>116 031 553,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5-6)</b>	<b>181 389 165,00</b>	<b>181 389 165,00</b>
8 Pourcentage du prélèvement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	10,60 %	10,60 %
9 Pourcentage des prélèvements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/10/2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution [(1-2)/1]	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du prélèvement

Conformément à l'article 9 du règlement fixant le cadre financier pluriannuel, la réserve de solidarité et d'aide d'urgence est constituée de deux instruments qui peuvent être utilisés pour financer, respectivement:

a) une assistance visant à répondre à des situations d'urgence résultant de catastrophes majeures qui sont couvertes par le Fonds de solidarité de l'Union européenne, dont les objectifs et le champ d'application sont définis dans le règlement (CE) n° 2012/2002 du Conseil (ci-après dénommée «réserve de solidarité européenne»); et

b) des réactions rapides à des besoins urgents spécifiques dans l'Union ou dans des pays tiers, à la suite d'événements qui n'étaient pas prévisibles lors de l'établissement du budget, en particulier pour les interventions d'urgence et les opérations d'appui en cas de catastrophe naturelle non couverte par le point a), de catastrophe d'origine humaine, de crise humanitaire, de menace de grande ampleur pour la santé publique ou en matière vétérinaire ou phytosanitaire, ainsi que pour des situations de pression particulière aux frontières extérieures de l'Union résultant de flux migratoires, lorsque les circonstances l'exigent (ci-après dénommée «réserve d'aide d'urgence»).

Le point 10 de l'accord interinstitutionnel du 16 décembre 2020 entre le Parlement européen, le Conseil de l'Union européenne et la Commission européenne sur la discipline budgétaire, la coopération en matière budgétaire et la bonne gestion financière, ainsi que sur de nouvelles ressources propres, comportant une feuille de route en vue de la mise en place de nouvelles ressources propres (AII) fixe les modalités relatives à la mobilisation du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) dans le contexte de la réserve de solidarité et d'aide d'urgence.

## II. RENFORCEMENT

### II.1

#### a) Intitulé de la ligne

**16 02 01 01 - Assistance aux États membres pour des événements éligibles au titre du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE)**

#### b) Données chiffrées à la date du 14/10/2024

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits de l'exercice (budget initial + BR)	50 000 000,00	50 000 000,00
2 Virements	796 760 300,00	796 760 300,00
3 Total des crédits de l'exercice (1+2)	846 760 300,00	846 760 300,00
4 Crédits déjà utilisés	37 073 004,00	37 073 004,00
<b>5 Crédits disponibles (3-4)</b>	<b>809 687 296,00</b>	<b>809 687 296,00</b>
<b>6 Renforcement demandé</b>	<b>116 031 553,00</b>	<b>116 031 553,00</b>
<b>7 Total des crédits jusqu'à la fin de l'exercice (5+6)</b>	<b>925 718 849,00</b>	<b>925 718 849,00</b>
8 Pourcentage du renforcement par rapport aux crédits de l'exercice (6/1)	232,06 %	232,06 %
9 Pourcentage des renforcements cumulés en application de l'article 30, paragraphe 1, point b), du règlement financier par rapport aux crédits définitifs de l'exercice	n/a	n/a

#### c) Recettes provenant de recouvrement (reportées de l'exercice précédent)

	<b>CE</b>	<b>CP</b>
1 Crédits disponibles en début d'année	0,00	0,00
2 Crédits disponibles à la date du 14/10/2024	0,00	0,00
3 Taux d'exécution $[(1-2)/1]$	n/a	n/a

#### d) Justification détaillée du renforcement

Le virement de 116 031 553 EUR est nécessaire pour couvrir les besoins de paiement découlant de la proposition de la Commission visant à mobiliser des contributions financières du Fonds de solidarité de l'Union européenne (FSUE) pour les demandes faisant suite à des catastrophes naturelles survenues en mai et juin 2024 et présentées par l'Allemagne (inondations de grande ampleur dans le sud du pays) et l'Italie (inondations dans la région autonome du Val d'Aoste).



**ANNEX**

**COMMISSION TRANSFER PROPOSALS RELATED TO  
THE EUROPEAN SOLIDARITY RESERVE IN 2024**

The table below shows the transfer proposals transmitted to the Budgetary Authority to date during 2024, which relate to the European Solidarity Reserve (ESR), and the remaining amount under the ESR reserve following the approval of these proposals.

Content	TOTAL	European Solidarity Reserve	General Budget 2024 - <b>EUSF advances</b> (Article 4a EUSF Regulation)
<b>(1) General Budget 2024 - Initial appropriations</b>	<b>1.144.181.018</b>	1.094.181.018	50.000.000
<i>(2) Out of which, end of year cushion (until 30/09)</i>	286.045.255		
<b>(3) Mobilisation of the EUSF to provide assistance to Italy, Slovenia, Austria, Greece and France, COM(2024) 325</b>	<b>1.028.541.689</b>	<b>796.760.300</b>	<b>37.073.004</b>
<i>(4) Out of which, appropriations of the EU general budget 2023, already paid as advances, in accordance with Article 4a of the EUSF Regulation</i>	194.708.385		
(5) DEC accompanying Mobilisation COM(2024) 325 - DEC 08/2024 transfer proposals		-796.760.300	
<b>(6) Mobilisation of the European Union Solidarity Fund to provide assistance to Germany and Italy relating to floods occurred in 2024, COM(2024) 480</b>	<b>116.031.553</b>	<b>116.031.553</b>	
(7) DEC accompanying Mobilisation COM(2024) 480 – DEC 14/2024		-116.031.553	
<b>Remainder (1) + (4) - (3) - (6)</b>	<b>194.316.161</b>	<b>181.389.165</b>	<b>12.926.996</b>